

Communiqué de presse

L'Académie d'agriculture de France apporte sa contribution à l'élaboration du projet de pacte et de loi d'orientation et d'avenir agricoles

Paris, le 22 mai 2023

Une concertation est en cours pour préparer le projet de pacte et de loi d'orientation et d'avenir agricoles visant une large mobilisation, tant au niveau national que régional.

Elle se fonde sur les objectifs, et perspectives, tracés par le président de la République et s'appuie sur les besoins et idées exprimés par les acteurs – et en particulier des actifs agricoles, qui sont au cœur du sujet – pour répondre aux grands défis de souveraineté alimentaire et de transitions climatique et agroécologique d'ici 2040, et pour construire ensemble des propositions pour le pacte et la loi.

En savoir plus : <https://agriculture.gouv.fr/pacte-et-loi-dorientation-et-davenir-agricoles-les-principes-et-la-methode>

La concertation est pilotée par le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, en étroite association avec Régions de France.

Le Ministre a fait appel à contributions, notamment auprès de l'Académie d'agriculture de France, dont il est le président d'honneur, car la Compagnie a pour vocation depuis 1761 à :

- RÉFLÉCHIR sur le progrès dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement ;
- EXPLIQUER les enjeux techniques, économiques, sociaux et environnementaux ;
- ÉCLAIRER la société et les décideurs.

L'Académie d'agriculture de France vient de remettre sa contribution au Ministre sous la forme de six fiches synthétiques préparées par des membres de la Compagnie avec des sections et groupes de travail sur les thèmes suivants :

1. « Le renouvellement des actifs dans la diversité des statuts et la formation » ;
2. « Pour une agriculture résiliente : avec quel pilotage et avec quels accompagnements ? » ;
3. « Protéger et améliorer la 'santé des sols' doit devenir d'intérêt général » ;
4. « La biodiversité : valoriser un atout majeur pour la résilience de l'agriculture face au changement climatique » ;

5. « Incitation à la baisse de taxation des terres agricoles en cas de baux ruraux à clauses environnementales (BRE) afin de lutter contre l'artificialisation des terres et d'encourager les services environnementaux » ;
6. « Articuler soutiens économiques et environnementaux du FEADER dans le cadre de Contrats de transition agroécologique (CTAE) ».

Accéder aux fiches : <https://www.academie-agriculture.fr/actualites/academie/lacademie-dagriculture-de-france-apporte-sa-contribution-lelaboration-du-projet>

L'Académie d'agriculture de France reste attachée à sa mission de prendre en compte les préoccupations de la société et de contribuer à l'évolution de l'agriculture et du monde rural pour le développement durable de la planète.

===

Contact presse :

Constant Lecoer, Secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture de France

secretaire-perpetuel@academie-agriculture.fr

Philippe Kim-Bonbled, Conseiller auprès du Secrétaire perpétuel

philippe.kim-bonbled@academie-agriculture.fr